

## FICHE REPÈRES DU RSU 2021

## Communes de 500 à 1999 habitants Département du Nord

Cette fiche réalisée par le CDG 59 reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2021 sur la base d'informations déclarées par un échantillon de collectivités. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques. En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.

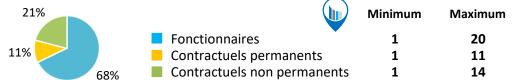


#### 84 rapports ont été validés lors de la campagne 2021 (validés en 2022)

943 agents recensés dans ces collectivités dont 640 fonctionnaires, 106 contractuels permanents et 197 contractuels non permanents

#### **Effectifs**

68% des agents sont fonctionnaires



- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 54,8 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 36 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

## - Caractéristiques des agents permanents

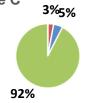
58% d'agents relevant de la filière technique

15,09 % des contractuels permanents en CDI

				Nb moyen par
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	28,4%	13,2%	26,3%	2,4
Technique	56,9%	61,3%	57,5%	5,2
Culturelle	0,9%	1,9%	1,1%	1,0
Sociale	5,2%	6,6%	5,4%	1,1
Médico-sociale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Police municipale	0,6%	0,0%	0,5%	0,8
Animation	8,0%	17,0%	9,2%	1,8

100%

92% d'agents relevant de la catégorie C



**Effectif** 

moyen

8

2

4

Nb de coll

concernées

84

61

64

Effectif moyen

Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

0,3 0,4 8,2

 Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 71%

100%

Total

Hommes

100%

10

Fonctionnaires

Contractuels

Ensemble

Pemmes

70%

71%

71%

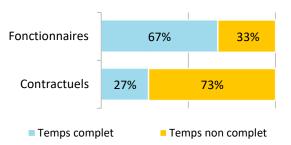
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 55% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	55%
Adjoints administratifs	20%
Adjoints territoriaux d'animation	9%
ASEM	5%
Rédacteurs	4%

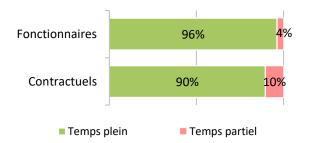
Fiche "Repères" du RSU 2021

## Temps de travail des agents permanents

 67% des fonctionnaires à temps complet contre 27% des contractuels



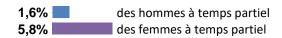
 4% des fonctionnaires à temps partiel contre 10% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	49%	Culturelle	100%
Technique	37%	Administrative	79%
Culturelle	33%	Animation	78%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

## Pyramide des âges

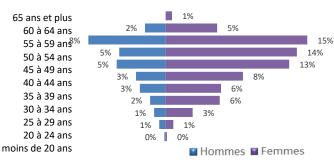
En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen*  des agents permanents		
Fonctionnaires	49,18	
Contractuels	42,48	
permanents	42,40	
Ensemble des	48,23	
permanents		





# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

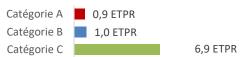
## Équivalent temps plein rémunéré

► En moyenne, 10,2 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 6,8 fonctionnaires
- > 1,2 contractuel permanent
- > 2,2 contractuels non permanents

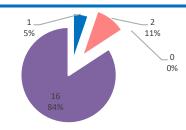
ETPR permanents moyens par catégorie



## Positions particulières

2,5% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2021 2/7

#### **Mouvements**

 En 2021, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 9,1%

Fonctionnaires	Contractuels permanents (
4,9%	36,7%



#### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020	Effectif physique au 31/12/2021
8,8 agents	8,9 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021				
Fonctionnaires <b>3</b> -1,4%				
Contractuels 7 14,0%				
Ensemble 7 0,5%				

#### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	33%
Départ à la retraite	26%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	19%
Mutation (changement de collectivité)	11%
Démission	5%

### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

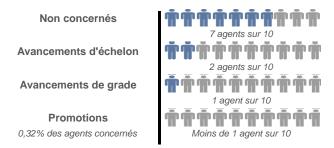
Remplaçants	44%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	14%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	13%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	11%
Voie de mutation	6%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
   En moyenne, 1,4% des agents permanents
   présents au 31/12 ont été titularisés dans
   l'année
- Aucune rupture conventionnelle actée en 2021
- Avancements et promotions
   Nombre moyen d'agents concernés sur 10



## **Sanctions disciplinaires**

► 5% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2021.

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	2
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

50% 25%

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation

25%

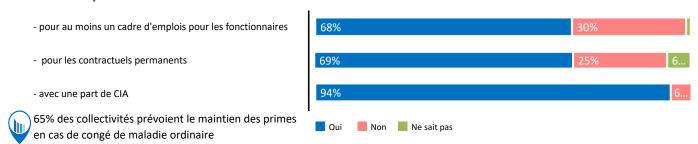
## Budget et rémunérations



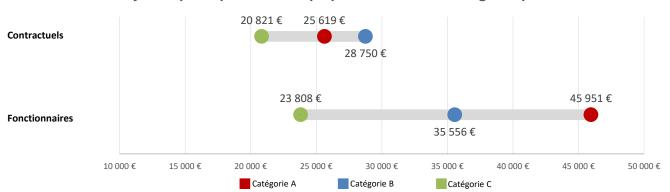
Les charges de personnel représentent 46,37 % des dépenses de fonctionnement



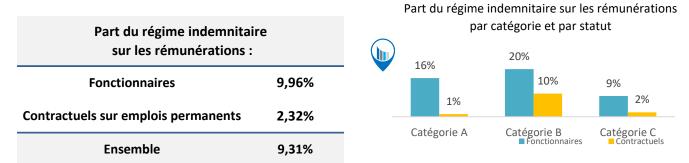
Mise en place du RIFSEEP



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,31 %



En moyenne, 252 heures supplémentaires/complémentaires pour les 76% de collectivités concernées



54% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 2021 4/7

#### Absences Agents présents au 31 décembre

 En moyenne, 11,6 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 4,2 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,17%	1,15%	2,88%	0,68%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,51%	1,15%	5,75%	0,68%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,79%	1,44%	6,03%	0,99%

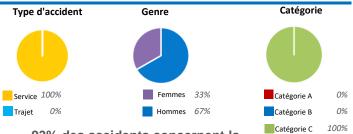
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 15,27 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

#### Accidents du travail

- 14% des collectivités concernées par des accidents de travail
  - > 2 accidents du travail pour 100 agents
  - > En moyenne, 42 jours d'absence consécutifs par accident du travail



93% des accidents concernent la filière technique

#### **Handicap**

24% des collectivités ont au moins un agent BOETH



0,3 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

#### Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

351 €

# Prévention et risques professionnels

9 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 850 €
Coût par jour de formation : 100 €

Oui Non Ne sait pas Non réponse Existence d'un document unique (DUERP)

33%

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

1% des femmes 1,8% des hommes

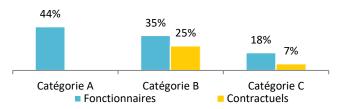
Fiche "Repères" du RSU 2021 5/7

#### Formation Agents présents au 31 décembre

En 2021, 18% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

16% des femmes et 19% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

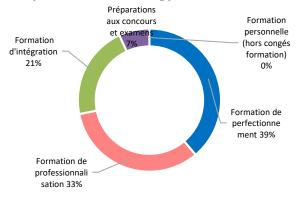


Le budget médian consacré à la formation est de 1 740 €

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	82%
Autres organismes	10%
Coût de la formation des apprentis	7%
Frais de déplacement	1%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,6 jour par agent

#### Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	82%
Autres organismes	17%
Collectivité	2%

## - Action sociale et protection sociale complémentaire

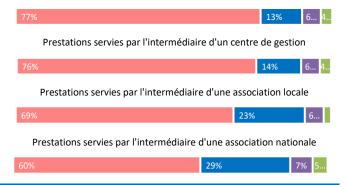
 28% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Dont 11,8% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance	
Montant moyen annuel par bénéficiaire	195 €	136 €	_
Non r	réponse Oui	Non Ne	sait pas

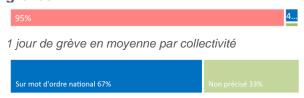
L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



#### **Relations sociales**

4% des collectivités concernées par des arèves



Nombre moyen de réunions des instances

•	Comité technique	CAP	ССР
_	0	0	0

Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives

96% 4...

1,2% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

#### Les principales négociations

Action sociale

Protection sociale complémentaire

#### Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

Fiche "Repères" du RSU 2021

## Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2023 Version 1

Fiche "Repères" du RSU 2021 7/7